

## *Communiqué de la section syndicale SO LABELS*

**Le groupe Alliance Etiquettes est composé de 13 entreprises, cela doit conduire les salariés à s'organiser en son sein.**

Notre précédent communiqué de décembre 2020 faisait référence aux difficultés que nous rencontrons dans le cadre des négociations salariales et de l'absence de visibilité sur les capacités financières de l'entreprise SO LABELS, comme de celles du groupe ALLIANCE ETIQUETTES, puisque **aucun des 13 sites ne publie ses comptes.**

Ce que nous connaissons de notre groupe c'est donc ce que chacun peut lire dans la presse qui publie elle-même sur les seules rédactions des dirigeants du groupe ou des entreprises qui le compose. Le groupe Alliance Etiquettes serait donc devenu en seulement cinq ans l'un des leaders des solutions d'étiquetage haut de gamme en France. Implanté à Floirac en Gironde il a intégré des sociétés complémentaires sur le territoire national lui permettant de **multiplier par plus de 8 fois le chiffre d'affaire du groupe en seulement cinq ans et 7 fois l'EBITDA** et cible de devenir d'ici 5 ans un leader incontesté sur le marché européen de l'étiquette.

Nous pouvons imaginer qu'**une part non négligeable de l'extension du groupe et de sa bonne santé provient de l'implication également des salariés qui le compose** et pas exclusivement de son plus haut encadrement, la période récemment traversée a montré à quel point le personnel a été productif et présent en pleine pandémie.

Ces situations précédemment citées nous amènent donc à proposer à l'ensemble des salariés du groupe de réfléchir ensemble au rôle que nous pourrions avoir dans l'intérêt collectif des salariés que nous représentons.

- **Devrait-il y avoir un comité de groupe ?** Nous pensons que cela s'impose !

*Le comité de groupe est un organe d'information sur la stratégie du groupe, mais il n'a pas à empiéter sur les attributions dévolues aux CSE. Le comité de groupe reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions d'emploi annuelles ou pluriannuelles et les actions éventuelles de prévention envisagées compte tenu de ces prévisions, dans le groupe et dans chacune des entreprises qui le composent. Il est informé, dans ces domaines, des perspectives économiques du groupe pour l'année à venir.*

- **Devrait-il y avoir une UES avec plusieurs autres sites ?** Probablement, nous réfléchissons à l'opportunité de le démontrer.

*Il nous a été dit que puisque nous sommes moins de 50 salariés à SO LABELS, nous n'avons pas droit à certaines informations et nous n'avons pas les budgets permettant les activités sociales et culturelles ni celui du fonctionnement pour le CSE. Pourtant, plusieurs critères permettent de penser que la reconnaissance d'une Union Economique et sociale est bien possible, notamment avec le siège social de Floirac et l'imprimerie LAULAN. Décidera t-on d'en faire la démonstration comme le syndicat l'a fait et la gagné pour d'autres imprimeries en Gironde (Groupe KORUS / Groupe GIB / Groupe BERJON / ...voir <https://www.filpac-cgt.fr/filieres/labeur/> Le syndicat du Livre de Bordeaux a obtenu également l'intégration de holding au périmètre !*

- **Devrait-il y avoir un CSE Central ?** La question en fait est de savoir s'il est normal d'avoir déjà que des entreprises distinctes...

*D'après l'article L. 2327-1 du code du travail, dans les entreprises comportant des établissements distincts, il est créé des comités d'établissements et un comité central d'entreprise. Ainsi, toute entreprise divisée en établissements distincts et dotée d'au moins de deux comités d'établissement doit mettre en place un comité central d'entreprise. La notion d'établissement distinct n'est pas légalement définie. C'est la jurisprudence qui a progressivement précisé les critères de l'établissement distinct pour la mise en place de comités d'établissements et d'un comité central d'entreprise.*

Toutes ces réflexions, nous pensons qu'il est dans l'intérêt des salariés du groupe ALLIANCE ETIQUETTE de se les poser, aussi, nous vous proposons de nous contacter pour en débattre et s'organiser collectivement (Section SO LABELS [livrebordeaux@gmail.com](mailto:livrebordeaux@gmail.com))

**Les directions de nos entreprises se sont concertées et sont organisées, il nous paraît évident que nous devons en faire de même !**

La Réole le 03 06 2021